## Conseil Départemental du Loiret

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU LOIRET

POLE CITOYENNETE ET COHESION SOCIALE DIRECTION PETITE ENFANCE, ENFANCE ET FAMILLE

Ref: 74193

5108

# ARRETE Le Président du Conseil Départemental du Loiret

Arrêté portant désignation des membres de la Commission Consultative Paritaire Départementale (C.C.P.D)

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.421-6 et R.421-27 à R.421-35,

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental du Loiret en date du 3 juin 2022 relatif à la détermination de la composition de la Commission Consultative Paritaire Départementale,

Vu le procès verbal du scrutin des élections des représentants des Assistants Maternels et des Assistants familiaux en date du 24 novembre 2022.

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental du Loiret en date du 13 décembre 2022 portant désignation des membres de la Commission Consultative Paritaire Départementale,

Considérant la nomination d'une nouvelle Directrice de la petite enfance, de l'enfance et de la famille en date du 4 septembre 2023, Madame Amélie DIETLIN en remplacement de Monsieur Romaric GUYON, il y a lieu de modifier la composition de la Commission Consultative Paritaire Départementale,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux,

#### **Arrête**

Article 1er - L'article 2 de l'arrêté du 13 décembre 2022 est modifié comme suit :

→ Les Représentants du Département :

Membres titulaires	Membres suppléants
Madame Florence GALZIN Présidente de la 1 <sup>ère</sup> commission de CHATEAUNEUF SUR LOIRE Présidente de la Commission Consultative Paritaire Départementale en qualité de Représentant du Président du Conseil Départemental à la Commission Consultative Paritaire Départementale	Madame Aude DENIZOT Conseillère Départementale
Madame Line FLEURY Conseillère Départementale	Madame Nelly DURY Conseillère Départementale
Madame Amélie DIETLIN Directrice de la petite enfance, de l'enfance et de la famille	Monsieur <b>Jacky GUERINEAU</b> Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Citoyenneté et Cohésion Sociale

Département du Loiret 45945 Orléans Tél. 02 38 25 45 45 — <u>loiret@loiret.fr</u> www.loiret.fr

Accusé de réception en préfecture 045-224500017-20230828-74193-AR Date de télétransmission : 05/09/2023 Date de réception préfecture : 05/09/2023

### Conseil Départemental du Loiret

# REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU LOIRET

→ Les Représentants des Assistants Maternels et Assistants Familiaux agréés :

Membres titulaires	Membres suppléants
Madame Maria AZEVEDO	Monsieur Igor IANKOVSKY
C.G.T	C.G.T
Confédération Générale du Travail	Confédération Générale du Travail
Fédération des Services Publics	Fédération des Services Publics
Monsieur Mickaël BOUDIN	Madame Virginie CLEMENT
C.G.T	C.G.T
Confédération Générale du Travail	Confédération Générale du Travail
Fédération des Services Publics	Fédération des Services Publics
Madame Martine BOULAIS	Madame Valérie BEDJAI
A.F.A.L.P.E.	A.F.A.L.P.E.
Association des Familles d'Accueil	Association des Familles d'Accueil du
du Loiret pour l'Enfance	Loiret pour l'Enfance

Article 2 - Les autres articles de l'arrêté du 13 décembre 2022 demeurent inchangés.

Fait à ORLEANS LE 28 AOUT 2023

Le Président du Conseil Departemental Marc GAUDET

#### Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Président du Conseil Départemental - Département du Loiret - 45945 ORLEANS, dans un délai de deux mois suivant la date à laquelle toutes les formalités de publicité prévues au présent arrêté auront été accomplies ou d'un recours contentieux formé auprès du Tribunel Administratif d'Orléans, sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex 1, ou via l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet <a href="http://www.telerecours.fr">http://www.telerecours.fr</a>, dans un délai de deux mois suivant la date à laquelle toutes les formalités de publicité prévues au présent arrêté auront été accomplies